

**OBJET : Annulation de la délibération n° 308 du 27 Novembre 2002 relative à la cession des lots de copropriété n° 23 et 31 situés au 72, rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 76 au profit de Monsieur HAOUT**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 308 du 27 Novembre 2002,

Vu l'acte de décès n° 303 du 28 juin 2004 de Monsieur HAOUT,

Considérant que la cession, au profit de Monsieur HAOUT, des lots de copropriété n° 23 et 31 situés au 72, rue du Landy à Aubervilliers ne pourra avoir lieu,

A L'Unanimité,

**DELIBERE :**

Article Unique : Annule la délibération n° 308 du 27 novembre 2002 qui avait approuvé la cession des lots n° 23 et 31 situés au 72, rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 76 au profit de Monsieur HAOUT.

le Maire